

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 23 Mai 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Jaouhar Ben ZID (société DATN) & Mr Faycel DERBEL (FINOR).

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2024	31/12/2023	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(35 218)	(35 218)	Réserve légale		12 938 001	11 176 534
	B-1	-	-	Résultats Reportés		523 513	798 413
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		644 195	632 903	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		562 534 458	561 047 891
Moins : amortissements		(476 821)	(358 780)				
	B-2	167 374	274 123	Résultat de l'exercice		58 901 016	34 430 924
Immobilisations financières		573 173 188	573 173 188	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	B-8	621 435 474	595 478 815
Moins : Provisions		-	-	PASSIFS			
	B-3	573 173 188	573 173 188	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		573 340 562	573 447 311	Provisions pour risques et charges		612 224	517 474
ACTIFS COURANTS				PASSIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés	B-4	1 408 476	1 494 694	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	30 170	371 831
Autres Actifs courants	B-5	35 173 710	15 276 363	Autres passifs courants	B-10	1 637 294	1 440 027
Placements et autres actifs financiers	B-6	12 914 633	7 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	877 781	589 779				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		50 374 600	24 360 836	TOTAL DES PASSIFS		2 279 688	2 329 332
TOTAL DES ACTIFS		623 715 162	597 808 147	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		623 715 162	597 808 147

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024
ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Dividendes	R-1	58 382 497	34 179 018
Management fees	R-2	3 350 000	2 556 041
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		61 732 497	36 735 059
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats services et prestations	R-3	116 172	193 069
Charges de Personnel	R-4	2 058 078	1 737 080
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions	R-5	212 790	172 651
Autres Charges d'exploitation	R-6	569 772	559 750
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		2 956 813	2 662 550
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 775 684	34 072 509
Charges financières		(215)	(1 687)
Produits financiers	R-7	733 151	424 710
Autres gains ordinaires		31 709	4 370
Autres pertes ordinaires	R-8	(372 444)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		59 167 884	34 499 902
Impôt sur les bénéfices		(232 059)	(57 482)
Contribution Sociale de Solidarité		(34 809)	(11 496)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		58 901 016	34 430 924

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Note	2024	2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		58 901 016	34 430 924
Ajustements pour :			
* Amortissements et provisions	R-5	212 790	172 651
* Variation des :			
Créances	F-1	86 219	(481 884)
Autres actifs courants	F-1	(19 897 347)	(5 411 083)
Fournisseurs d'exploitation	F-1	(341 661)	(48 869)
Autres passifs courants	F-1	197 268	168 031
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		39 158 285	28 829 770
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	B-2	(11 292)	(125 450)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(11 292)	(125 450)
Flux de trésorerie liés aux activités de Placement	B-6	(5 914 633)	(7 000 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	B-8	(32 944 357)	(23 231 239)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(32 944 357)	(23 231 239)
Variation de trésorerie		(288 002)	(1 526 919)
Trésorerie au début de l'exercice	B-6	589 779	2 116 698
Trésorerie à la clôture de l'exercice	B-6	877 781	589 779

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société «Délíce Holding» est une société anonyme, faisant appel public à l'épargne, constituée le 20 Mai 2013 et régie par le Code des Sociétés Commerciales.

Lors de la création de la société, le capital s'élevait à 10 000 dinars divisé en 1.000 actions de 10 dinars chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 Août 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 154.178.880 dinars pour le porter à 154.188.880 dinars, et ce par l'émission de 15 417 888 actions nouvelles, de 10 dinars chacune.

La synthèse des apports constitués exclusivement par des titres, telle qu'elle ressort des rapports des commissaires aux apports et compte tenu des décotes approuvées par les actionnaires, se présente comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Prix d'acquisition unitaire	Valeur de l'apport en titres de participation	Rémunération en capital social
Delta plastic	11 439	100	1 056,847	12 089 273	12 089 270
SOCOGES	10 420	100	147,015	1 531 896	1 531 850
STIAL	913 957	13	121,669	111 200 234	111 200 240
CF	46 820	100	99,958	4 680 034	4 679 980
SBC	58 744	100	420,090	24 677 767	24 677 540
Total				154 179 204	154 178 880

L'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2013, a décidé d'augmenter le capital social, par apport en nature, d'un montant de 394.883.740 dinars pour le porter à 549.072.620 dinars, et ce par l'émission de 39 488 374 actions nouvelles de 10 dinars chacune.

Les apports tels qu'ils ressortent du rapport du commissaire aux apports, se présentent comme suit :

Société	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur unitaire de l'apport	Valeur totale de l'apport
CLC	235 330	100	1 678	394 883 740

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à 549.072.620 dinars divisé en 54 907 262 actions de 10 dinars chacune.

La société a pour objet :

- La promotion des investissements par l'acquisition, la souscription, la gestion, la cession et l'apport, sous toute forme, de valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques tunisiennes ou étrangères créées ou à créer, le tout directement ou indirectement, notamment par voie de création de sociétés et/ou de toute autre entité juridique, de souscription ou d'achat de valeurs mobilières ou de droits sociaux, d'apport, de fusion, d'alliance ou d'association en participation.
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et engineering financière, comptable, juridique et autres...
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire.

II. Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés au 31.12.2024 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

III. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers sont exprimés en dinar tunisien et ont été établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable. L'exercice comptable objet des présents états financiers débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024.

IV. Conventions et méthodes comptables appliquées

Les conventions et méthodes comptables les plus significatives appliquées par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivantes :

(1)- Immobilisations financières

Lors de leur acquisition, les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des immobilisations financières à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

(2)- Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

La juste valeur des placements à court terme qui ne sont pas cotés est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés, et la valeur mathématique des titres.

(3)- Les revenus

Les revenus de la société sont constitués essentiellement des dividendes et des honoraires de conseil, d'études et de gestion facturées aux sociétés du groupe.

V. Notes relatives aux rubriques du bilan :

(B-1)-Immobilisations incorporelles :

La rubrique « immobilisations incorporelles » se détaille au 31 décembre 2024 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2023	35 218	(35 218)	-
- Amortissements de l'exercice	-	-	-
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>35 218</u>	<u>(35 218)</u>	<u>-</u>

(B-2)-Immobilisations corporelles :

La rubrique « immobilisations corporelles » se présente au 31 décembre 2024 comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissement</u>	<u>Valeur nette</u>
- Solde au 31 décembre 2023	632 903	(358 780)	274 123
- Acquisitions de l'exercice	11 292	-	11 292
- Amortissements de l'exercice	-	(118 041)	(118 041)
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>644 195</u>	<u>(476 821)</u>	<u>167 374</u>

(B-3)-Immobilisations financières :

La valeur brute des immobilisations financières s'élève au 31/12/2024 à **573 173 188 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre d'actions	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	% de détention
Titres CLC	359 331	408 799 740	408 799 740	99,81%
Titres STIAL	913 957	111 200 234	111 200 234	43,01%
Titres SBC	67 555	24 677 767	24 677 767	59,26%
Titres DP	11 439	12 089 273	12 089 273	99,99%
Titres CF	82 536	9 680 274	9 680 274	30,68%
Titres SOCOGES	10 500	1 050 000	1 050 000	50,00%
Titres GDI LISSADIRAT	15 000	150 000	150 000	100,00%
Titres CLN	50 000	5 521 400	5 521 400	15,63%
Titres Délice Academy	450	4 500	4 500	90,00%
Total		573 173 188	573 173 188	

(B-4)-Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **1 408 476** dinars contre **1 494 694** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Clients locaux SBC	224 948	314 161
- Clients locaux CLC	336 319	119 001
- Clients locaux CLN	172 694	187 140
- Clients locaux CLSB	323 333	309 140
- Clients locaux DP	89 252	59 501
- Clients locaux SDEM	261 929	505 751
<u>TOTAL</u>	<u>1 408 476</u>	<u>1 494 694</u>

(B-5)-Autres actifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **35 173 710** dinars contre **15 276 363** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Dividendes à recevoir	33 238 900	12 848 034
- Etat, retenue à la source	179 894	160 345
- Produits à recevoir	13 329	28 593
- Débiteurs divers – Société de Groupe	391 914	711 661
- Etat report IS	1 230 089	1 383 304
- TVA déductible	44 649	116 570
- Acomptes provisionnels	51 733	5 078
- Prêt au personnel	-	4 750
- Prêt CNSS	14 702	16 028
- Personnel - avances et acomptes	2 500	2 000
- Fournisseurs - avances et acomptes	6 000	-
<u>TOTAL</u>	<u>35 173 710</u>	<u>15 276 363</u>

(B-6)-Placements financiers :

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **12 914 633** dinars et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Certificat de dépôt - échéance 02/01/2025	1 000 000	-
- Pension livrée - échéance 21/01/2025	3 566 381	-
- Pension livrée - échéance 03/03/2025	5 644 053	-
- Pension livrée - échéance 17/03/2025	502 066	-
- Pension livrée - échéance 25/03/2025	1 702 082	-
- Pension livrée - échéance 31/03/2025	500 051	-
- Compte à terme - échéance 04/01/2024	-	1 500 000
- Compte à terme - échéance 06/01/2024	-	2 000 000
- Compte à terme - échéance 06/03/2024	-	2 000 000
- Compte à terme - échéance 25/03/2024	-	1 500 000
<u>TOTAL</u>	<u>12 914 633</u>	<u>7 000 000</u>

(B-7)-Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2024 un solde de **877 781** dinars contre **589 779** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Banques	875 754	587 779
- Caisse	2 027	2 000
<u>TOTAL</u>	<u>877 781</u>	<u>589 779</u>

(B-8)-Capitaux propres :

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **621 435 474** dinars contre un solde de **595 478 815** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Capital	549 072 620	549 072 620
- Réserves légales	12 938 001	11 176 534
- Résultats Reportés	523 513	798 413
- Réserves et primes liées au capital	324	324
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>562 534 458</u>	<u>561 047 891</u>
- Résultat de l'exercice	58 901 016	34 430 924
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	<u>621 435 474</u>	<u>595 478 815</u>

Le résultat par action se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Résultat de la période	58 901 016	34 430 924
Nombre d'actions	54 907 262	54 907 262
<u>Résultat par action</u>	<u>1,073</u>	<u>0,627</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
Exercice clos le 31 décembre 2024

	Capital Social	Réserves Légales	Résultats Reportés	Autres compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	549 072 620	9 978 570	32 479	324	23 926 803	583 010 796
Affectation résultat PV AGO du 08/06/2023		1 197 964	22 728 839		(23 926 803)	-
Distribution des dividendes (0,400 dinars par action)			(21 962 905)			(21 962 905)
Résultat net de la période au 31/12/2023					34 430 924	34 430 924
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	549 072 620	11 176 534	798 413	324	34 430 924	595 478 815
Affectation résultat PV AGO du 13/06/2024		1 761 467	32 669 457		(34 430 924)	-
Distribution des dividendes (0,600 dinars par action)			(32 944 357)			(32 944 357)
Résultat net de la période au 31/12/2024					58 901 016	58 901 016
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	549 072 620	12 938 001	523 513	324	58 901 016	621 435 474

(B-9)-Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **30 170** dinars contre **371 831** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Fournisseurs d'exploitation	30 170	371 831
<u>TOTAL</u>	<u>30 170</u>	<u>371 831</u>

(B-10)-Autres passifs courants :

Cette rubrique présente au 31/12/2024 un solde de **1 637 294** dinars contre **1 440 027** dinars à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Charges à payer	899 935	817 412
- Etat - impôt sur les sociétés	232 059	57 482
- Contribution Sociale de Solidarité	34 809	11 496
- CNSS	96 142	79 179
- Etat-Retenu à la source sur salaires	25 386	20 547
- Etat - autres impôts à payer	57 764	15 332
- TVA collectée	195 310	346 851
- Produits constatés d'avance	497	4 478
- Crédoiteurs divers	95 392	87 250
<u>TOTAL</u>	<u>1 637 294</u>	<u>1 440 027</u>

VI. Notes relatives aux rubriques de l'état de résultat :

(R-1)-Dividendes :

Les dividendes s'élèvent au 31 décembre 2024 à **58 382 497** dinars contre **34 179 018** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Dividendes- Société Tunisienne des Industries Alimentaires	26 870 336	19 375 889
- Dividendes- Centrale laitière du Cap-Bon	26 949 825	11 247 060
- Dividendes- Centrale laitière du Nord	2 000 000	1 600 000
- Dividendes- Delta plastic	2 562 336	1 956 069
<u>TOTAL</u>	<u>58 382 497</u>	<u>34 179 018</u>

(R-2)-Management fees :

Les management fees s'élèvent au 31/12/2024 à **3 350 000** dinars contre **2 556 041** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Management fees- Société des boissons du Cap-Bon	478 060	529 000
- Management fees- Centrale laitière du Cap-Bon	530 485	165 000
- Management fees- Centrale laitière du Nord	580 485	397 260
- Management fees- Centrale laitière Sidi-Bouزيد	599 854	514 781
- Management fees- Delta Plastic	150 000	100 000
- Management fees- SDEM	1 011 116	850 000
<u>TOTAL</u>	<u>3 350 000</u>	<u>2 556 041</u>

(R-3)-Achats services et prestations :

Les achats de services et prestations s'élèvent au 31/12/2024 à **116 172** dinars contre **193 069** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	389 393	423 025
- Achats d'approvisionnement consommés	21 354	22 365
- Transferts de charges	(294 574)	(252 321)
<u>TOTAL</u>	<u>116 172</u>	<u>193 069</u>

(R-4)-Charges de personnel :

Les charges de personnel s'élèvent au 31/12/2024 à **2 058 078** dinars contre **1 737 080** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Salaires	1 594 234	1 412 264
- Charges sociales	434 049	376 651
- Charges connexes aux salaires	33 533	19 016
- Autres charges de personnel	(3 738)	(70 851)
<u>TOTAL</u>	<u>2 058 078</u>	<u>1 737 080</u>

(R-5)-Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions :

Les dotations aux amortissements et provisions s'élèvent au 31/12/2024 à **212 790** dinars contre **172 651** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Dotations aux amortissements	118 041	110 326
- Dotations aux provisions pour risques et charges	94 750	62 325
<u>TOTAL</u>	<u>212 790</u>	<u>172 651</u>

(R-6)-Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2024 à **569 772** dinars contre **559 750** dinars au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Frais postaux et frais de télécommunication	5 910	14 455
- Services bancaires et assimilés-Commissions	906	682
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	110 000	120 000
- Publicité	2 310	13 700
- Location	70 353	67 059
- Réception	17 530	33 759
- TFP	40 884	23 521
- FOPROLOS	19 742	17 329
- TCL-TIB	7 973	6 083
- Droits d'enregistrement et de timbre	7 882	6 220
- Taxes sur véhicules	2 440	2 267
- Redevance logiciel	565 946	522 622
- Jetons de présence	140 000	152 500
- Voyages et déplacement	16 707	556 995
- Prime d'assurance	10 797	8 887
- Charges diverses ordinaires	361 510	698 264
- Transfert charge-Autres charges	(811 119)	(1 684 593)
<u>TOTAL</u>	<u>569 772</u>	<u>559 750</u>

(R-7)-Produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent au 31/12/2024 à **733 151** dinars contre **424 710** dinars durant l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- Intérêts/ Placements	459 063	339 664
- Produits des pensions livrées	195 739	-
- Intérêts créditeurs	76 858	85 046
- Gains de change	1 490	-
<u>TOTAL</u>	<u>733 151</u>	<u>424 710</u>

(R-8)-Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2024 à **372 444** dinars et correspondent au montant dû au titre d'un redressement fiscal.

VII. Notes sur les rubriques de l'état des flux de trésorerie

(F-1)-Variation du besoin en fonds de roulement :

	Au 31 Décembre		<u>Variation</u>
	<u>2024</u>	<u>2023</u>	
- Clients et comptes rattachés	1 408 476	1 494 694	(86 219)
- Fournisseurs et comptes rattachés	30 170	371 831	(341 661)
- Autres actifs courants	35 173 710	15 276 363	19 897 347
- Autres passifs courants	1 637 294	1 440 027	197 268

VIII. Engagements hors bilan

- Engagement donné à SICAR AMEN

En vertu d'un pacte signé au cours de l'exercice 2017 et de l'avenant signé au cours de l'exercice 2024, la société « DELICE HOLDING » s'est convenue avec la société « SICAR AMEN » d'acquérir, courant l'exercice 2025, les 45.000 actions nouvellement émises par la « Société des boissons du Cap-Bon », ayant une valeur nominale unitaire de 286 dinars et souscrites et libérées par la société « SICAR AMEN ». Le prix de la rétrocession ainsi convenue serait déterminé sur la base des critères se rattachant directement aux résultats réalisés par la « Société des boissons du Cap-Bon », et ce, tenant compte de la combinaison des méthodes de valorisation suivantes :

- La méthode de l'actif net comptable corrigé et la rente du goodwill ;
- La méthode des Discounted Cash-Flow ; et
- La méthode du multiple du résultat Brut d'exploitation.

IX. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration tenu le 28 avril 2025, et par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

X. Autres notes

- Parties liées

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m² composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée, à ce titre, en 2024 s'élève à 50 353 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à postériori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de

services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2020.

Le revenu constaté à ce titre en 2024, s'élève, en hors taxes à 1 011 116 dinars.

Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé la société à conclure avec « la Centrale Laitière du Cap-Bon », « la Centrale Laitière du Nord » et « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes, à 1 710 824 dinars répartis comme suit :

- 530 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 580 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 599 854 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé la société à conclure avec « la société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire. Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes à 628 060 dinars, à hauteur de 478 060 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

Votre société a facturé, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 105 693 dinars répartis comme suit :

- 299 123 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 257 094 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 159 412 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 182 486 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 61 691 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 118 044 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ; et
- 27 843 dinars pour « la DELTA PLASTIC ».

La société Délice Holding a procédé à des formations au profits de son personnel auprès de la société Délice Academy.

La charge constatée, à ce titre, en 2024 s'élève à 10 765 dinars.

La société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » a facturé à la société Délice Holding, moyennant des notes de débit, les frais de Steg, Sonede et d'entretien de l'immeuble « JOUMENA ».

La charge constatée, à ce titre, en 2024 s'élève à 6 035 dinars.

L'AGO de la STIAL tenue le 23 Mai 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 62 475 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 26 870 336 dinars.

L'AGO de la DELTA PLASTIC tenue le 11 Mars 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 2 562 560 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 562 336 dinars.

L'AGO de la CLN tenue le 23 Avril 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 12 800 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 2 000 000 dinars.

L'AGO de la CLC tenue le 22 Avril 2024 a décidé de distribuer des dividendes pour 27 000 000 dinars. Le droit aux dividendes de Délice Holding s'élève à 26 949 825 dinars.

DELICE HOLDING SA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Délice Holding SA » pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 623 715 162 dinars, un bénéfice net de 58 901 016 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Délice Holding SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clé de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Immobilisations financières

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les immobilisations financières présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (**B-3**), les immobilisations financières sont constituées exclusivement par des titres de participation, dont la valeur comptable s'élève au 31 décembre 2024 à 573 173 188 dinars et représente 92% du total des actifs.

En se référant à la note aux états financiers **(IV)**, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur de marché, de l'actif net, des résultats et des perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que de la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Ainsi, la Direction s'appuie essentiellement sur les informations communiquées par les filiales se rapportant à leurs situations financières actuelles, en se référant notamment aux derniers états financiers audités et à leurs perspectives futures, pour apprécier l'existence d'un indice de dépréciation, qui, par la suite, mérite d'être provisionné ou non. En outre, elle a pris en considération l'effet de synergie entre les différentes sociétés du groupe opérant dans un secteur compatible.

Compte tenu de l'importance de la rubrique « immobilisations financières » et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit

parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires portant sur la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société « Délice Holding SA » eu égard à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

**Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Jaouhar Ben ZID

Fayçal DERBEL

DELICE HOLDING SA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la société « DELICE HOLDING SA »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner, à travers le présent rapport, toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous vous informons que votre conseil ne nous a pas informé de l'existence de nouvelles conventions et opérations conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

B-1 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la société IMMOBILIERE MEDDEB « I-MED » une convention de mise à disposition - occupation des espaces de travail et prestations annexes portant sur une superficie de 170,84 m² composée de plusieurs espaces de travail, salles de réunion, espaces de bureaux, places parking et les parties communes disponibles aux rez-de-chaussée (moitié hall), 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} étage, bloc A de l'immeuble « JOUMENA » sise à la Zone d'Activité Keireddine, la Goulette – Tunis – 2060, ainsi que la mise à disposition de bureaux, matériel informatique et de télécommunication, connexion internet, de personnel de ménage, de sécurité, d'entretien, de gestion du courrier... .

Cette convention est consentie pour une période de cinq années, commençant le 1^{er} Juin 2020 et finissant le 31 mai 2025, moyennant un loyer annuel de 39 491 dinars hors taxes payable mensuellement et majoré de 7% l'an.

La charge constatée en 2024, à ce titre, s'élève à 50 353 dinars.

B-2 Le conseil d'administration réuni le 28 Janvier 2021 a autorisé, à posteriori, votre société à conclure avec la « Société Délice des Eaux Minérales » une convention de gestion, en vertu de laquelle votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de cette société moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Ladite convention est entrée en vigueur à compter du 1^{er} Juin 2020.

Le revenu constaté, à ce titre en 2024, s'élève en hors taxes à 1 011 116 dinars.

B-3 Le conseil d'administration réuni le 05 Septembre 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Centrale Laitière du Cap-Bon », la « Centrale Laitière du Nord » et la « Centrale Laitière de Sidi Bouzid » des conventions de gestion, en vertu desquelles la société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coutant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 02 Janvier 2014.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes, à 1 710 824 dinars répartis comme suit :

- 530 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 580 485 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ; et
- 599 854 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid ».

Au même titre, le conseil d'administration réuni le 02 Mai 2014 a autorisé votre société à conclure avec la « Société des Boissons du Cap-Bon » et « DELTA PLASTIC » des conventions de gestion, en vertu desquelles votre société s'engage à assurer des prestations de services qui couvrent les fonctions managériales de ces sociétés moyennant une rémunération calculée soit sur la base du prix coûtant soit en fonction des services rendus en application d'un taux horaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} août 2013.

Les revenus constatés à ce titre en 2024, s'élèvent, en hors taxes à 628 060 dinars, à hauteur de 478 060 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon », et de 150 000 dinars pour la « DELTA PLASTIC ».

B-4 Le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2025 a autorisé, à postériori, votre société à facturer, moyennant des notes de débit, certaines prestations relatives à des charges de fonctionnement pour un montant total, en hors taxes, de 1 105 693 dinars répartis comme suit :

- 299 123 dinars pour « la Centrale Laitière du Cap-Bon » ;
- 257 094 dinars pour « la Centrale Laitière de Sidi Bouzid » ;
- 159 412 dinars pour « la Centrale Laitière du Nord » ;
- 182 486 dinars pour « la société des boissons du Cap-Bon » ;
- 61 691 dinars pour « la Société Délice des Eaux Minérales » ;
- 118 044 dinars pour « la Compagnie Fromagère » ; et
- 27 843 dinars pour « la DELTA PLASTIC ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 prend acte de la cessation de Monsieur Mohamed MEDDEB de ses fonctions de Président Directeur Général suite à la modification du mode de gouvernance et la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil et celles du Directeur Général et décide, par conséquent, de le nommer en qualité du Président du Conseil d'Administration à partir du 11 Décembre 2019 expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Par ailleurs, votre conseil d'administration réuni le 2 juin 2022 a décidé de renouveler Monsieur Mohamed MEDDEB en sa qualité du Président du Conseil d'Administration pour une période de trois ans.

Aucune rémunération, à ce titre, n'a été fixée ou servie en 2024.

C-2 Votre conseil réuni le 2 Juin 2022 décide de nommer Madame Nadia MEDDEB DJILANI en tant que Directeur Général de la société, pour une période de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 11 Décembre 2019 a décidé de lui attribuer une rémunération fixée à Neuf Mille Cinq Cent (9.500) Dinars net par mois sur la base de 14 mensualités jusqu'à la fin de son mandat.

En outre, le conseil décide d'allouer au Directeur Général un bonus annuel fixé par le comité des rémunérations.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2024 est de 406 911 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 225 707 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 58 528 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 122 676 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-3 Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Madame Cyrine MEDDEB ABIDI en qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2024 est de 403 824 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 223 265 dinars
- Diverses charges sociales et fiscales : 57 883 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 122 676 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-4 Votre conseil d'administration réuni le 2 Juin 2022 a nommé Monsieur Mohamed Ali MEDDEB en sa qualité de Directeur Général Adjoint, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Votre conseil d'administration réuni le 02 mai 2014 a fixé sa rémunération comme suit :

- Une partie fixe sous forme d'un salaire mensuel net de 7 000 dinars.
- Une partie variable en fonction du niveau de réalisation des objectifs.

La charge supportée par votre société à ce titre en 2024 est de 274 846 dinars répartis comme suit :

- Salaire Brut : 169 853 dinars ;
- Diverses charges sociales et fiscales : 43 776 dinars ; et
- Un bonus annuel estimé à 61 217 dinars y compris les charges sociales et fiscales.

C-5 Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de DELICE HOLDING SA, se détaillent comme suit :

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Président du Conseil d'Administration par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	1 901 417	1 194 296
La Centrale Laitière du Cap-Bon	720 650	155 038
La Centrale Laitière du Nord	343 716	-
La Centrale Laitière de Sidi-Bouزيد	505 295	155 039
La Société des Boissons du Cap-Bon	617 011	155 039
La Compagnie Fromagère	303 784	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis au Directeur Général, Mme Nadia Meddeb, par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
La Société Tunisienne des Industries Alimentaires	626 831	272 679
La Centrale Laitière du Nord	243 604	-

- Les rémunérations brutes et avantages servis à l'administrateur, Mr Ahmed Meddeb, par les filiales au titre de 2024 se détaillent comme suit :

Filiale	Salaires (en TND)	Primes de performance (en TND)
Société Délice des Eaux Minérales	179 083	88 198

La Société des Boissons du Cap-Bon	180 233	88 199
SOCOGES	626 833	272 686

Par ailleurs, la Société Tunisienne des Industries Alimentaires a mis à la disposition du Président Conseil d'Administration une voiture de fonction, un quota carburant de 500 litres par mois et la prise en charge des frais téléphoniques.

- Des honoraires ont été servis à un administrateur par la filiale, la Centrale Laitière du Cap-Bon pour 771.742 dinars hors taxes.

En outre, ladite société a mis à sa disposition une voiture de fonction ainsi que la prise en charge des dépenses y afférentes.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Jaouhar Ben ZID

FINOR

Fayçal DERBEL